



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29/01/2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, maire.

**Date de la convocation et de la publicité :** le 23/01/2026

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs, , Jean-Pierre RESLOUX, , Bernard QUINQUENEL, Didier RABIAUX, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVÉ, Frédéric PASCAL, Sarah LOUCHE

**Secrétaire de séance :** Philippe LOHIER

**Absents :** Steve ANDRÉ, Marc LEMARIÉ, Gwendal LEBLAY

**Représentés :** Pierre-Hugues MARTIN représenté par Bernard QUINQUENEL, Catherine BLANCHARD représentée par Hervé VAN PRAAG

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 14      Présents : 9      Votants : 11

**DELIBERATION N°1-2026 ENFOUISSEMENT RESEAUX BASSE TENSION ET  
TELECOMMUNICATION RUE DE LA SAUDRAIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite aux études menées il est constaté que les montants sont supérieurs aux estimations sommaires.

En conséquence il convient de prendre position sur les nouveaux montants tels que décrits ci-dessous :

**ENFOUISSEMENT DE RESEAUX : COUTS ESTIMATIFS (source SDE)**

**hors frais de cablage ORANGE**

voie concernée	reseau	montant total ttc	participation communale	%age part communale
RUE DE LA SAUDRAIE	Basse tension	20 000,00 €	6 666,73 €	33%
	Télécommunications	32 000,00 €	32 000,00 €	100%
	<b>TOTAL RUE DE LA SAUDRAIE</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>38 666,73 €</b>	<b>74%</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Concernant la **rue de la Saudraie** :

**Le projet d'effacement des réseaux de basse tension** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **20 000 Euros**.

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée

sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Conseil Syndical le 16 décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **6 666.73 Euros**

**Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **32 000 Euros TTC** (coût total des travaux majorés de 8% de frais d'ingénierie)

« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Conseil Syndical le 16 décembre 2022, votre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **32 000 Euros**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturés à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci

#### **DELIBERATION N°2-2026 SUBVENTION AMICALE LAÏQUE DE FREHEL ET PLEVENON**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de subvention de l'Amicale Laïque Plévenon Fréhel pour l'année 2025-2026.

19 élèves sont concernés. Pour l'année 2024-2025 le Conseil Municipal avait attribué 31 € par élève.

Il est proposé cette année de porter ce montant à 40 € par élève, soit un montant total de 760 €

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **DELIBERATION N°3-2026 MONTEE AU PHARE DU CAP FREHEL - TARIF GROUPES**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur des tarifs de groupe pour les montées au Phare du cap Fréhel

Il est proposé :

**Groupe de 10 à 19 personnes : 2.5 € par personne**

**Groupe 20 personnes ou plus : 2 € par personne**

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

#### **DELIBERATION N°4-2026 RESULTAT CONSULTATION SIGNALTIQUE RANDONNEE**

Pour donner suite à la délibération N°5-2025 SIGNALTIQUE RANDONNEE PEDESTRE – LANCEMENT CONSULTATION, Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de cette consultation.

Cette prestation correspond à l'équipement de 29 intersections maillants les circuits retenus au PDIPR.

2 offres ont été reçues :

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| - PIC BOIS           | : 8 073.59 € |
| - JEZEQUEL PUBLICITE | : 8 235.28 € |

A l'unanimité le Conseil retient la proposition de JEZEQUEL PUBLICITE pour 8 235.28 €

### **DEMANDE DE FINANCEMENT ASSOCIATION SAVE THE OCEAN**

Le conseil décide de reporter sa décision afin d'obtenir plus de renseignements sur ce projet

**Fait à Plévenon, le 30/01/2026  
Le Maire, Hervé VAN PRAAG**



Mesdames et Messieurs, , Jean-Pierre RESLOUX, , Bernard QUINQUENEL, Didier RABIAUX, Stéphanie JOUON DES LONGRAIS, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVé, Frédéric PASCAL, Sarah LOUCHE